



PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX 2025

Chaque fin d'année, le SDESM recense les projets d'enfouissement (moyenne et basse tension, d'éclairage public, de communications électroniques) auprès de ses adhérents (communes et EPCI) pour l'année N+2.

Aucune participation financière ne sera demandée pour l'établissement de votre avant-projet-sommaire (APS).



Avant



Après

**À renvoyer avant le
29/02/2024**

COUPON RÉPONSE

À renvoyer par courriel à technique@sdesm.fr
et/ ou par courrier au : **SDESM - 1 rue Claude Bernard 77000 La Rochette**

Dans le cas d'une demande d'enfouissement antérieure à ce coupon ayant déjà fait l'objet d'un Avant-Projet-Sommaire (APS), nous vous remercions de bien vouloir nous la confirmer.

Date de la demande : / / 20....

Commune de :

Nom de la personne à contacter :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

- Pas de projet d'enfouissement prévu pour l'année 2025
- Projet d'enfouissement prévu pour l'année 2025

ET/OU RUE CONCERNÉ(E) PAR LE PROJET :

Informations à compléter au verso



IMPORTANT



CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DE VOTRE DEMANDE :

- Travaux privilégiant la dissimulation de réseau aérien basse tension type fils nus
- Travaux favorisant la résilience des réseaux (protection contre le vandalisme et des intempéries)
- Travaux de mise en sécurité (exemple : aménagement de trottoir...)
- Travaux de voirie (prévus par le Conseil Départemental ou la commune)
- Aspect esthétique
- Lutte contre la cabanisation
- Autre

Le projet d'enfouissement se situe dans une Zone d'Activité Economique (ZAE) relevant de la compétence de votre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Oui, précisez le nom de votre EPCI.....

Nota :

Conformément à la délibération n°07-2014 du comité syndical du SDESM du 16/09/2014, je vous rappelle que le SDESM effectuera un seul avant-projet-sommaire [courant 2024 pour les travaux 2025](#). Toute demande d'estimation complémentaire arrivant après le [01 mars 2024 sera traitée au cours de l'année 2024](#) mais pour une réalisation de travaux [en 2026](#).

Les données ne sont destinées qu'au service enfouissement de réseaux du SDESM et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.